



Bussigny-près-Lausanne



VILLE DE PULLY

Commune de



Romanel-sur-Lausanne



Paudex



Communiqué de presse

Feu vert pour la nouvelle société commerciale électrique romande

Fruit d'une forte et unanime volonté de collaboration entre acteurs des secteurs public et privé, la nouvelle société sera créée en décembre 2007 et mise en œuvre courant 2008. Le projet de rapprochement vient en effet d'obtenir l'aval de l'ensemble des conseils communaux, conseils d'administration et assemblée générale concernés. Il s'agira de la plus grande entité romande de commercialisation d'électricité.

Le 28 novembre 2007 – Comme annoncé le 19 juillet dernier, la création de la nouvelle société commerciale électrique romande se concrétise avec l'acceptation des organes délibérants et l'aval des autorités compétentes. Aujourd'hui, le Groupe Romande Energie (avec ses sociétés-filles Société électrique Vevey-Montreux et Société électrique du Bas-Valais), SIE SA - Service intercommunal de l'électricité, Atel (Aar et Tessin SA d'Electricité, à Olten), la Ville de Lausanne, les communes de Bussigny-près-Lausanne, Pully, Romanel s/Lausanne, Belmont s/Lausanne et Paudex sont heureux d'annoncer la conclusion positive du processus de validation. La voie est désormais ouverte pour la création de la société en décembre 2007 et sa mise en œuvre courant 2008, ce qui correspond parfaitement au calendrier souhaité par les partenaires. Le nom de la nouvelle société sera Romande Energie Commerce SA.

Cet accord historique au sein du marché électrique romand est rendu possible grâce à la très forte volonté de collaboration qui a prévalu pendant la phase de concrétisation, entre des acteurs importants des secteurs public et privé. La mise en œuvre de la collaboration doit encore recevoir l'aval de la Commission de la concurrence (Comco).

Une société intégrée, réunissant des compétences complémentaires

Pour rappel, si l'on compte l'ensemble des clients des différentes entités impliquées, cette nouvelle force commercialisera, à terme, quelque 3.4 TWh électriques pour le confort et le bien-être de plus de 350'000 clients directs. Près de la moitié de l'énergie vendue sera destinée à des clients professionnels consommant plus de 100'000 kWh, c'est-à-dire concernés par la première phase de l'ouverture du marché.

La mission de la nouvelle société intégrée sera d'exploiter les synergies entre les entités fondatrices, notamment par le développement d'une approche commune et cohérente de la gestion de la clientèle dans les domaines des énergies et fluides de réseaux. La mise en commun des forces et ressources complémentaires de l'ensemble des partenaires est primordiale, surtout en termes d'approvisionnement, de clientèle et de prestations commerciales. Un approvisionnement sécurisé représente un atout considérable dans la perspective d'une stratégie commerciale visant tant à fidéliser la clientèle existante qu'à acquérir de nouveaux clients, en-dehors de la zone historique.

Un pôle stratégique fort

A quelques mois de l'ouverture du marché, l'intention des actionnaires est de fonder un pôle stratégique commercial fort, capable de faire face à la concurrence à venir. La stratégie de la société sera de fournir à la clientèle romande une offre énergétique compétitive, attractive et sensible au développement durable. La société focalisera ses efforts sur la fourniture d'une offre à forte valeur ajoutée dans les domaines des énergies et fluides de réseau.

Le développement durable, une volonté commune

Pour l'ensemble des partenaires, les notions d'entreprise responsable et de développement durable devront figurer parmi les axes prioritaires de la nouvelle société commerciale. Ainsi, l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'offre éco-énergétique seront des thèmes importants, qui feront l'objet d'une promotion spécifique.

Organisation prête à servir la clientèle

L'entreprise, basée à Morges, sera constituée d'une centaine de collaborateurs, professionnels du marketing, de la vente, de la relation client, de la gestion de projets et de l'approvisionnement.

Le Comité de Pilotage du projet, composé des représentants politiques et opérationnels de tous les futurs partenaires, a décidé à l'unanimité, avant la création de la société, de confier la direction de l'entreprise à M. Jean-Pierre Mitard. Agé de 41 ans, Jean-Pierre Mitard est Directeur de l'Unité Marketing et Vente de Romande Energie, depuis 2000. De nationalité suisse, il est diplômé de l'EDHEC à Lille et de l'Université de Stanford, et apporte 20 ans d'expérience dans les domaines de l'énergie, des télécommunications et de l'informatique.

Le Conseil d'administration sera constitué à la fondation de la société et sa composition fera l'objet d'une nouvelle communication.

Ouverture à de nouveaux partenaires

La nouvelle société est ouverte à tout acteur énergétique suisse intéressé à faire face à l'ouverture du marché et partageant les valeurs et la stratégie de la société.

Répartition du capital

Le capital de la nouvelle société commerciale est de CHF 15 millions, qui seront répartis selon les apports respectifs des différents partenaires, en particulier en termes d'approvisionnement et de clientèle:

Groupe Romande Energie:	67,49% (Romande Energie: 57.52% - SEVM: 7.23% - SEBV: 2.74%)
SIE:	16,00%
Atel:	12,00%
Lausanne:	2,00%
Bussigny:	1,03%
Pully:	1,03%
Romanel:	0,20%
Belmont:	0,15%
Paudex:	0,10%

Contacts:

Groupe Romande Energie

M. Daniel Herrera, Responsable de la Communication, 021 802 95 67 ou 079 250 74 94

SIE SA

M. Pierre Kaelin, Président du Conseil d'administration, 079 473 33 61

Atel

M. Martin Bahnmüller, Chef de Corporate Communications, 062 286 70 46

Ville de Lausanne

M. Jean-Yves Pidoux, Municipal, Directeur des Services industriels
021 315 82 00 ou 079 477 22 30

Bussigny-près-Lausanne

Mme Claudine Wyssa, Municipale, 079 425 17 78

Pully

M. Jean-François Thonney, Syndic, 021 721 31 46

Romanel s/ Lausanne

M. Edgar Schiesser, Syndic, 079 543 93 83

Belmont s/ Lausanne

M. Gustave Muheim, Syndic, 079 341 99 66

Paudex

M. Serge Voruz, Syndic, 021 791 12 12

* * * * *

Note à la rédaction

Conformément aux règles de publicité événementielle publiées dans le Règlement de cotation de la Bourse suisse (SWX), ce communiqué est envoyé en-dehors des heures d'ouverture de la Bourse.